

# APRES 1789

## UNE DES PREMIÈRES TENTATIVES DE BILAN

par

Etienne HELIN

Bien avant que s'éteignent les lampions du bicentenaire de 1789, le grand public a mesuré la place qu'occupent les souvenirs du Passé dans un monde qui se prétend tout entier projeté vers l'Avenir. Films, livres d'érudition, expositions et réimpressions, polémiques virulentes et liturgies dithyrambiques, le pour et le contre, tout a été dit, exhumé, étalé. En restera-t-il davantage que les retombeées d'un feu d'artifice ?

Pour les historiens, la réponse ne fait pas de doute : le progrès consiste dans l'approfondissement des analyses plus que dans l'amoncellement des faits sortis de l'oubli. Les immortels principes selon les uns, les slogans éculés selon les autres, s'avèrent plus mobilisateurs que les programmes des gouvernements d'aujourd'hui. La Révolution de 1789 a porté au pouvoir des régimes éphémères et a voué aux poubelles de l'Histoire une poussière de politiciens-girouettes. Cette foire aux vanités ne mérite plus d'accaparer l'attention. La Révolution est grande parce qu'elle demeure la génératrice des mythes et des convictions qui font encore fermenter l'opinion publique contemporaine.

Pour nous en tenir à la principauté de Liège, il y a belle lurette que les événements politiques de 1789-1794 et les institutions héritées du régime français en 1789-1814, ont été tirés au clair. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens liégeois ont pris position pour ou contre l'« heureuse Révolution » patriotique ou, plus passionnément encore, pour ou contre ses protagonistes. Rien de plus éclairant que l'historiographie pour nous enseigner « comment on écrit l'Histoire » et du même coup nous révéler les limites de l'objectivité<sup>(1)</sup>. On sait moins

---

(1) La synthèse la plus commode reste celle de Paul HARSIN, *La révolution liégeoise de 1789*, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1954, 194 p. — Deux catalogues d'exposition viennent de pro-

./.

*Annales du Cercle Hutois des Sciences et des  
Beaux Arts, t. XLIV, p. 147-159, May, 1990. -147*

que les prises de positions politiques étaient clivées bien plus tôt que les historiens ne s'en doutent. Sans remonter aux controverses provoquées par le *Journal Encyclopédique*, l'abbé Raynal et le règne de Velbruck<sup>(2)</sup>, sans analyser les thèmes de la propagande que charrie la presse patriotique ou contre-révolutionnaire, on va s'efforcer ici de tirer parti d'une véritable enquête d'opinion qui eut lieu en l'été 1802.

Le contexte est bien connu. Deux ans après le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII, l'euphorie gagne tous les milieux, l'éclaircie est manifeste dans tous les domaines : Bonaparte plébiscité comme Consul à vie, reprise économique, application du Concordat avec la papauté, amnistie aux émigrés, paix victorieuse. Est-ce pour mieux marquer ces progrès ou pour en attribuer le mérite à son maître, le tout-puissant Premier Consul, que le ministre de l'Intérieur lança sur tout le territoire de la France et des pays conquis, une enquête qui ne pouvait laisser personne indifférent puisqu'elle visait à comparer la situation de 1789 à celle de l'an IX (23 septembre 1800 au 22 septembre 1801) ? Au temps des Lumières, c'est un lieu commun que de poser l'équation :

population nombreuse = prospérité du peuple =  
sagesse du gouvernement = lois bienfaitantes.

Il s'agit bien, en comparant les niveaux de la population, de dresser une sorte de bilan des régimes au pouvoir depuis 1789. S'il espérait accorder de la sorte une manière de satisfecit à la République, le ministre Chaptal dut être déçu : il s'en faut de beaucoup que la croissance démographique fût spectaculaire et indiscutable. C'est sur ce dernier point que le bât blesse. L'entrepreneur ministre de l'Intérieur, fût-il même secondé par un infatigable Bureau de la Statistique, demande une tâche impossible. Entre 1789 et 1801, trop de circonscriptions administratives ont été brouillées, trop de fonctionnaires compétents ont été destitués pour qu'il aille de soi de comparer la population d'une même ville entre ces deux dates ou, a fortiori, la charge fiscale imposée par la République à celle de l'Ancien Régime. Le préfet de l'Ourthe, Desmousseaux, en est fort

---

céder à d'originales mises au point et d'ajouter une éloquente iconographie : Georges HANSOTTE et collab., *La Révolution liégeoise de 1789*, Crédit Communal, Bruxelles, 1989, 248 p. — Francis ZELCK et collab., *L'Héritage de la Révolution française*, Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, Bruxelles, 1989, 256 p. — Ph. RAXHON, *La révolution liégeoise de 1789 et les historiens belges de 1805 à nos jours*, Mémoire inédit, Univ. Liège, 1987, 198 + XVI et 267 p., est un modèle d'historiographie critique.

(2) Notre contribution dans *Livres et Lumières au pays de Liège (1730-1830)*, dir. par D. DROIXHE et collab., Desoer, Liège, 1980, p. 51-67 et dans *Le siècle des Lumières dans la Principauté de Liège*, Musée de l'Art Wallon, Liège, 1980, p. 18.

conscient lorsqu'il requiert l'aide de tous les maires placés sous ses ordres :  
« Chargé par le gouvernement de lui mettre sous les yeux [endéans deux mois] un tableau fidèle du département, considéré sous les rapports de son étendue, de sa population, de son agriculture, de ses productions, de son commerce et de son industrie, il m'eût été impossible d'entreprendre seul & sans secours une description aussi détaillée & qui présente d'autant plus de difficultés à un administrateur qui n'habite ce pays que depuis deux ans, qu'elle doit faire connaître non seulement la situation actuelle, mais aussi l'état dans lequel la révolution l'a trouvé en 1789 [...] <sup>(3)</sup>.

En s'adressant aux maires, auxquels il ne cesse de reprocher leurs retards ou leur négligence, Desmousseaux expose toute l'entreprise à l'incohérence. Malgré des directives très strictes, certaines mairies ne s'acquittent jamais de leur tâche. Quelques-unes, au contraire, expédient mémoires et tableaux statistiques qui sont des modèles du genre <sup>(4)</sup>. On fait appel à des commissions locales, à des particuliers parmi lesquels l'auteur de l'*Estimation* qui va nous occuper ci-dessous ; les uns décrivent les routes et l'hydrographie, les autres comparent les inventaires de l'équipement scolaire et la statistique de l'analphabétisme <sup>(5)</sup>.

---

(3) Circulaire et directives du 14 thermidor an X, dans le *Mémorial Administratif du Département de l'Ourthe*, t. II, p. 498, 506-507. Le recensement de la population en l'an IX est considéré comme fiable par les historiens français qui, toutefois, se montrent avarés d'appréciations critiques sur la tentative qui nous intéresse ici, à savoir la comparaison entre 1789 et l'an IX : O.FESTY, *Les essais de statistique économique pendant le Directoire et le Consulat*, dans *Annales histor. de la Révolution française*, t. XXV, n° 131, Nancy, 1953, p. 161-162. IDEM, *La situation de la population française d'après la session de l'an IX des conseils généraux de département*, dans *Rev. d'Hist. écon. et soc.*, t. XXXII, Paris, 1954, p. 286 sv. — Jean-Noël BIRABEN, *La statistique des populations sous le Consulat et l'Empire*, dans *Rev. d'Hist. Mod. et Contemp.*, t. XVII, Paris, 1970, p. 366-372. — Jean-Claude PERROT, *Sources de l'histoire démographique du Calvados*, dans *Bull. d'Hist. Econ. et Soc. de la Révolution française*, Année 1965, Paris, p. 88-90. — Stuart WOOLF, *Contribution à l'histoire des origines de la statistique [...]*, dans *La Statistique en France à l'époque napoléonienne*, E.H.E.S.S., Paris, 1980, p. 66-72 ; Liliane VIRE, *La statistique dans les neuf départements belges*, *ibidem*, p. 20-21, 25-26. — Lire surtout : Marianne KEMPENEERS, *Aux origines des statistiques liégeoises [...]*, Mémoire inédit, Univ. Liège, 1976, p. 54-71.

(4) Entre autres : Tableau statistique de la commune de Herstal, [an IX], dans ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Fonds français, Préfecture*, [désormais abrégé : A.E.L., F.fr.P.] 76 (5) dont R. LEBOUTTE, *Reconversions de la main d'œuvre et transition démographique. Les bassins industriels en aval de Liège, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1988 et IDEM, *Structures démographiques et socio-économiques de la population de Herstal*, dans le *Bull. de l'Inst. Archéol. Liégeois*, t. XC, 1978, p. 115-155, constituent les modèles les plus accomplis de l'interprétation des sources locales.

(5) Tableaux publiés en annexe par Joseph DUPONT, *L'instruction publique dans le canton de Waremme sous le régime français*, dans *Chron. archéol. du Pays de Liège*, t. 37, Liège, 1946, p. 55-57.

Parmi les brouillons de Louis-François Thomassin, chef de Bureau à la Préfecture et, à ce titre, fort bien placé pour réunir les matériaux de son monumental *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, on retrouve des calculs surchargés de ratures qui sont autant de traces des efforts qu'il fit afin de confronter les données de 1789 à celles de 1801 <sup>(6)</sup>. En vain : jamais nul ne réussit à s'élever à une vue panoramique à l'échelon du département. La besogne de Sisyphe qui consistait à satisfaire la fringale statistique du Ministère, interférait avec des arrière-pensées politiques. « Paris désirait surtout recevoir des informations d'où il tirerait la conviction que tout allait pour le mieux. Le préfet [...] donnait au besoin le coup de pouce nécessaire à cet effet. Les fonctionnaires subalternes comprenaient ce qu'on attendait d'eux mais devaient aussi insister sur les difficultés de leur tâche pour se faire valoir en haut-lieu et ménager leur avenir » <sup>(7)</sup>. Empressement et conformisme un tantinet serviles sont hélas les défauts qui biaisent la plupart des enquêtes entreprises sous le règne de Napoléon. Celle dont nous allons commenter deux fragments ne fait pas exception à la règle, encore que — on va le voir — l'une ou l'autre pointe de nostalgie s'inscrive en marge de la ligne officielle qui est celle d'un optimisme de commande.

Notre jugement serait mieux assuré si nous avions pu identifier l'auteur. Au vu de l'écriture, il est exclu que ce soit P. Robinot-Varin, sous-préfet de Huy. Serait-ce un autre agent de la sous-préfecture, voire de la préfecture ? Ce n'est pas exclu. Toutefois, jusqu'à plus ample informé, nous inclinons à attribuer le *Tableau Statistique* et *La manière de vivre*, au juge F. Arnold qui, en date du 14 brumaire an XI, avait déjà rédigé les chapitres d'un *Tableau statistique de la commune de Huy*, relatifs à la géologie, l'orographie, l'hydrographie et la navigation, la faune et la flore <sup>(8)</sup>. Les éléments de ce que l'on appelait jadis l'« his-

(6) A.E.L., *F.fr.P.*, 652-660, où sont conservés des brouillons de la main de L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, in-fol., Liège, 1879, p. 194-195. Indépendamment de l'exemplaire mis au net et envoyé à Paris, nous les avons utilisés dans *La démographie de Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Académie, Bruxelles, 1963, p. 57-58. De nombreux fragments de l'enquête visant à comparer 1789 à l'an IX sont épars dans les archives de la Préfecture. Tantôt les résultats sont agrégés : nombre de feux et de foyers, canton par canton ; *ibid.*, 669. Tantôt ils sont détaillés commune par commune quand, par exemple, il s'agit des écoles et des élèves ; *ibid.*, 669.

(7) Marcel BOURGUIGNON, *Inventaire des Archives de l'administration du département des Forêts, Archives Générales*, Bruxelles, 1969, p. 16-17.

(8) Le *Tableau Statistique. Chapitre troisième. Estimation des choses nécessaires à la vie*, ne comporte qu'une page divisée en 4 colonnes intitulées Questions proposées, Prix de 1789, Prix de l'an 9, Observations. *La manière de vivre de 1789 comparée à celle d'aujourd'hui*, occupe 3 pages. L'un et l'autre sont conservés aux A.E.L., *F.fr.P.*, 663. — Nous remercions vivement M.P. Bauwens grâce auquel nous avons pu comparer des spécimens d'écriture de P. Robinot-Varin. — A propos de ce dernier, cfr. A.E.L., *F.fr.P.*, 1232 et Paris, *Archives Nationales*, F 1 b, Ourthe, 3.

— F. ARNOLD, *Tableau statistique de la commune de Huy en l'an XI de la république française* dans ./.

toire naturelle », figurent en tête du plan classique d'un mémoire « statistique » au sens premier du terme : la branche du savoir qui inventorie les ressources d'un Etat. Ils sont en quelque sorte, l'introduction obligée aux considérations économiques et sociales qui vont désormais nous occuper.

## LA VIE CHÈRE

Pas besoin de l'appeler par son nom ! Les prix alignés dans deux colonnes parlent d'eux-mêmes. Ils sont exprimés en francs et centimes :

Nourriture	Prix en 1789	Prix en l'an IX
Le pain fin, nommé blanc	0,42	0,69
Le mi-blanc, 2 <sup>e</sup> espèce	0,30	0,55
Le noir pain de seigle, 3 <sup>e</sup> espèce	0,20	0,40
La viande de boeuf, 1 <sup>e</sup> qualité	0,35	0,55
La vache, 2 <sup>e</sup> qualité	0,25	0,36
La viande de mouton	0,18	0,35
Le veau	0,12	0,25
Le sel (par rasière de 4 setiers du pays)	12,12	24,55
 Boisson		
La pinte de bière, chez le revendeur	0,10	0,13
La pinte de vin du pays	0,30	0,72
 Combustible		
Charrette de houille	4	6
Bois de chauffage, chêne pelé	6	7,30
Idem, bois blanc	4,60	6

Ce n'est pas l'endroit ici, de confronter ces prix avec ceux des mercuriales, de discuter la contenance des mesures et le pouvoir d'achat de ce qui allait devenir le franc-or. Bien des absences sont à déplorer ; les pommes de terre, les laitages, les matières grasses. La hausse est générale mais distordue, même pour l'alimentation populaire : le pain de seigle double de prix tandis que la bière n'augmente que de 30 %.

./.

les *Annales du Cercle Hutois* [...], t. VII, Huy, 1886, p. 5-17. — Son écriture n'est pas incompatible avec le *Tableau*, à en juger d'après les spécimens conservés aux A.E.L., *F.fr.P.*, 257.

Les ressources des travailleurs manuels ne suivent pas le mouvement : « La journée de l'artisan, lit-on dans *La manière de vivre en 1789*, était alors moins bien payée qu'en l'an IX, mais le travailleur ne s'en trouve pas soulagé. » Les notions de « salaire nominal » et de « salaire réel » ne sont pas définies mais l'écart entre les deux est déjà aperçu. A la campagne ou chez les maraîchers, un journalier nourri gagnait 50 centimes par jour en 1789 et il en reçoit 75 en l'an IX ; sans nourriture, c'est respectivement 75 et 125. Les gages annuels du domestique sont passés de 60 à 84 francs ; ceux de la servante, de 48 à 72 francs. L'auteur prend soin de préciser que ces évaluations doivent s'entendre « dans la classe moyenne ». Il ne souffle mot des salariés des usines et des alunières.

## COÛT DE LA VIE

Apparemment le questionnaire a en vue les gens aisés puisqu'il demande « le prix moyen annuel de la dépense d'un médecin, [d'un] homme de loi, d'un riche propriétaire ». D'abord notre auteur se dérobe : « des riches dépensoient peu, d'autres dépensoient trop mais [...] un médecin ou homme de loi, l'homme aisé ou un chanoine vivant à l'auberge, payoit par mois pour sa chambre, son feu, les trois repas en 1789, 26 francs et en l'an neuf 55 francs ». Seul est considéré le cas du célibataire sans charge de famille, ce qui élude les épineux problèmes que soulèvent les budgets de ménage.

## LES RESSOURCES

L'auteur de *La manière de vivre en 1789* aborde ce thème à bâtons rompus mais, implicitement, il se place dans le cadre non plus de la seule ville de Huy, mais de la ci-devant principauté de Liège, ce qui se fait parfois au détriment de l'originalité. L'énumération des matières premières, par exemple, se borne à citer en vrac « la houille, l'alun, la chaux, les pierres à bâtir, la terre de pipe » qui, transportées à l'étranger, nous remboursaient « au centuple » ce que nous devions en importer. A l'actif aussi « la manufacture d'armes, qui étoit immense, faisoit rentrer des fonds de toutes les puissances du monde ». Au passage, on notera l'emploi de l'imparfait. Les fers, les draps, les cuirs, « faisoient refluer vers nous le numéraire étranger ». Plus perspicace, la remarque à propos des avantages que procure la situation du pays : « Huy et Liège étoient les entrepôts de la Hollande et de l'Allemagne pour le commerce des vins de France ». Aussitôt intervient l'éloge de la politique liégeoise basée sur la liberté et la neutralité — « libres et sans ennemis, tous nos voisins étoient nos amis » — et surtout sur la modération fiscale. L'auteur verse dans un optimisme qui ne prouve ni sa clairvoyance

ni son sens de l'équité, quand il argumente en faveur des impôts indirects :

« Le riche qui dépensoit 100 écus [= 8000 sous] en un diné payoit pour la somme de sa dépense, et le pauvre dont la dépense se montoit à dix sous payoit aussi, sans le savoir, concuremment pour ses dix sous ; il ne savoit seulement pas qu'il existât une imposition sur le peuple » !

*La Manière de vivre en 1789* aborde des réalités moins contestables en attirant l'attention sur ce que les économistes appellent les « postes invisibles » de la balance des paiements. Au premier rang, l'afflux à Spa des touristes étrangers qui auraient injecté chaque année « plusieurs millions » de florins (9). Loin de déplorer que la principauté serve de refuge aux criminels en rupture de ban, qui en font « l'égoût de l'Europe », notre auteur prétend que « les étrangers [...] qui s'y établissoient disoient que c'étoit le pays le plus abondant et le plus heureux qu'ils eussent parcouru ; une infinité de familles françoises, angloises et allemandes occupoient les meilleures maisons (10) et comme ils n'avoient pas de propriété dans le pays, les dépenses arrivoient du leur et se déversoient dans le nôtre ».

L'abondance de biens, de marchandises, de numéraire abaisse les taux d'intérêt : « En 1789, on appliquoit ses capitaux à 3 % et aujourd'hui on n'en trouve pas à 7 [...]. L'agiotage n'étoit pas connu en ce pays en 1789. Des Monts de Piété établis dans les villes ne prenoient que 5 % et donnoient quinze mois pour retirer les gages ou en payer l'intérêt. Ces établissements prêtoient régulièrement les deux tiers de la valeur de l'objet présenté, de sorte qu'on ne connoissoit pas ces spéculateurs de la ruine des malheureux » (11).

A la ruine des victimes des usuriers s'ajoute celle des rentiers. « Leurs fonds

---

(9) Le total de 2.000.000 de florins, bien que cautionné par L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 347, est peu vraisemblable et il n'a pu être atteint que durant la dernière décennie de l'Ancien Régime. On lira les évaluations critiques de P. BERTHOLET, *Les jeux de hasard à Spa au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dison, 1988, p. 150.

(10) Le fait est indirectement confirmé par l'activité de l'architecte liégeois, J.B. Renoz qui construisait hôtels patriciens et maisons de campagne pour les louer à de riches Anglais ; E. HELIN, *Urbanisme, architecture et entreprises au Siècle des Lumières*, dans *Mélanges offerts à Maurice-A. Arnould et Pierre Ruelle*, U.L.B., Bruxelles, 1981, p. 276-279.

(11) N. HAESSENNE-PEREMANS, *Les Monts de Piété dans la province de Liège sous le régime hollandais*, dans *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. XX, 1979, p. 13-37, qu'il faut d'ailleurs replacer dans le contexte général qu'expose une thèse magistrale : IDEM, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle [...]*, Paris, 1981, p. 57-170.

étoient appliqués sur les Etats, les villes, les communes rurales, le Clergé et les corporations religieuses. Presque tous les citoyens liégeois avoient des rentes [...] les ayant perdues, le luxe a diminué en proportion de la perte ». Puisque ces rentes ne grèvent plus la propriété foncière, ce devrait être autant de gagné pour ceux qui cultivent la terre ou la possèdent. « Cette conséquence seroit juste si les gens du pays en étoient les acquéreurs mais nombre d'étrangers en ont fait les acquisitions et dépensent à cent lieues de nous le produit des campagnes, donc le numéraire [...]. Allusion à peine voilée aux Parisiens acquéreurs de biens nationaux <sup>(12)</sup>. Toute l'argumentation tend à prouver la proposition initiale : « On vit aujourd'hui avec infiniment plus d'économie qu'en l'an 1789. Tel étoit riche de deux mille francs de rente qui aujourd'hui n'en a pas cinq cents ». Mais comme il est de mise dans la plupart des discours tenus au début du régime français, les revers ne sont que passagers, le remède est à portée de main puisque le retour de la prospérité découlera aussitôt de la renaissance des échanges internationaux. « Le pays étant assez riche par lui-même et son commerce reprenant depuis deux ans son ancienne activité, le Liégeois oubliera bientôt les maux de la guerre en bénissant celui [Bonaparte] qui a forcé les puissances étrangères d'accepter la paix ». Le coup d'encensoir a beau être rituel, il ne peut donner le change quant à l'aveuglement politique d'un peuple qui ne se compose plus de citoyens de la république mais de sujets du futur empereur.

## UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE ?

S'il faut attribuer à un magistrat la paternité de *La manière de vivre*, on n'en sera que plus surpris de ne trouver aucune allusion aux grands principes fondateurs de la première république. Même silence à propos de la refonte du système judiciaire ; en revanche, vibrant éloge du Tribunal des XXII, « le chef d'œuvre de la Constitution et son boulevard, [qui] mettoit un frein à l'ambition et à la vexation des puissans et le proverbe disoit :

Le pauvre homme liégeois dans sa maison est un roi.

---

(12) Comme souvent, les contemporains s'hypnotisent sur des cas exceptionnels, comme celui du célèbre J.B. Lecouteux-Canteleu, qui ne mit jamais les pieds dans le département. La plupart des historiens admettent à présent que le gigantesque transfert de propriétés déclenché par la vente des biens du clergé profita aux notables locaux et que le sort des paysans pauvres n'en fut guère amélioré.



Cette liberté, ces grands avantages devoient influencer sur le caractère national » (13).

L'auteur de *La Manière de vivre* assimile abusivement les trois Ordres privilégiés à des « classes du peuple ». Cette confusion l'oblige aussitôt à faire éclater ces trois catégories juridiques sans grande consistance sociale.

La noblesse vient en tête, ce qui s'explique du fait qu'au pays de Liège, elle a traversé la Révolution sans perte matérielle notable puisqu'elle n'a guère émigré et ne s'est pas ralliée ; cela lui vaudra de jouir d'un prestige intact sous les différents régimes politiques.

Typiquement d'Ancien Régime est la distinction entre une haute noblesse, qui n'avait cependant pas les moyens de vivre ailleurs que sur ses terres, et une « seconde noblesse » recrutée parmi les magistrats, les « marchands enrichis qui s'étoient fait baronniser par l'Empire et avoient acheté des fiefs et des seigneuries ». Ils tenaient leur rang et vivaient « avec beaucoup d'aisance et même avec quelque splendeur ». Notre auteur les préfère à « nos nouveaux riches » sous le rapport de « la dépense et de la beauté de leurs équipages ».

Même estime rétrospective en faveur des « trois classes » du Clergé : les tréfonciers, les chanoines et les bénéficiers dont beaucoup, avec leurs équipages et leurs domestiques « dépensent les revenus de l'Eglise et leurs biens patrimoniaux ». Pas question des autres prêtres, ni de la moindre dimension religieuse. La fonction de consommateur vous vaut une absolution générale ! Cet idéal de rentier n'est pas incompatible avec le rôle que les physiocrates attribuaient aux propriétaires terriens : activer la redistribution des richesses de la terre.

---

(13) Ph. BOUCHAT, *Le Tribunal des XXII au XVIII<sup>e</sup> siècle*, U.G.A., Kortrijk, 1986, p. 251-265, aboutit à une appréciation plus nuancée. — Remarquable synthèse de ce qu'il faut entendre par les libertés dans G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps Modernes*, Crédit Communal, Bruxelles, 1987, p. 308-319. Le « caractère national » a survécu à la principauté ; E. HELIN, *Le caractère national comme révélateur de déterminismes sociaux*, dans *Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. III, U.L.B., Bruxelles, 1976, p. 70-75.

Le monopole du travail est détenu par l'Etat Tiers « composé d'hommes de loi, des médecins, d'artistes [entendez : ceux qui s'occupent des arts et métiers]. Cette classe, la plus recommandable de l'Etat, travaillant comme des essaims d'abeilles à sa prospérité, vivoient aussi avec beaucoup d'aisance, soit dans la capitale, soit dans la ville que nous habitons [Huy] ».

En 1990, le lecteur apercevra la montée des élites fondées sur le savoir et le talent, valeurs sûres de la future bourgeoisie. Il décèlera surtout les racines d'un stéréotype qui a la vie dure, à savoir que le XVIII<sup>e</sup> siècle fut « l'âge d'or de la bourgeoisie ». Pour y croire, il suffit de refuser de prendre en considération la masse de la population : artisans, petits bourgeois citadins, paysans, ouvriers, mendiants. Ces derniers, l'auteur de *La Manière de vivre en 1789* ne les oublie pas tout à fait, mais ils lui servent de prétexte pour faire sa cour au Préfet Desmousseaux qui venait de lancer sa croisade contre la mendicité :

« Si, en 1789, la ville de Huy, ainsi que Liège, avoit beaucoup de mendiants, ce n'étoit pas que les ressources fussent en défaut pour les extirper, mais l'exemple des moines les autorisoit. Dans le bas peuple, beaucoup étoient attachés aux monastères et aux couvents et par conséquent amis de la paresse et presque tous étoient mendiants. Cependant, aucun d'eux ne portoient sur la figure l'empreinte de la famine mais étoient aussi gras que les moines qu'ils fréquentoient. Cette partie du clergé ayant beaucoup à dire dans l'Etat, il étoit presque impossible aux magistrats d'extirper la mendicité. Si aujourd'hui elle est réformée, nous devons en rendre grâce à la vigilance du préfet » [...]

Moines donnant l'exemple de la paresse, mendiants gras... A la suite d'un diagnostic aussi sommaire, rien d'étonnant à ce que notre auteur n'ait pas aperçu les liens entre chômage et tradition de s'engager comme mercenaires dans les armées étrangères. Il y voit une nouvelle manifestation de l'indépendance du Liégeois : « fier de ses lois et de sa liberté, il étoit naturellement impatient et supportoit difficilement le joug, soit dans les armées ou ailleurs. Naturellement amis de la France, il y prenoit du service et en Espagne. C'étoit à ces deux puissances qu'ils se devoient parce que la douceur du commandement et des punitions militaires étoient plus analogues à son caractère. L'Autriche, la Prusse, la Hollande faisoient peu de recrutes [lire : recrues] dans le pays de Liège. La grande subjection et la rigidité du service les effrayoient, et s'ils en enrolloient quelques-uns, ils n'y prenoient parti que dans le désespoir. La Hollande cependant étoit la préférée ».

« Dans le désespoir » est lourd d'équivoques : ce peut être le dépit amoureux du *Lidjwès ègadjî*, ou l'impuissance de l'adolescent embarqué menottes aux

poings par les sergents-recruteurs qui lui ont fait signer un engagement après l'avoir saoullé ; ou encore la résignation du crève-la-faim qui troque les plus belles années de sa vie contre un uniforme et une quotidienne ration de pain de munition... (14). Est-ce donc cela la liberté ?

L'auteur de *La Manière de vivre en 1789* avait la partie belle pour peu qu'il eût entamé un réquisitoire contre l'Ancien Régime. Il n'en a rien fait ; ses habitants vivaient dans l'aisance, même les mendiants étaient gras !

De là à condamner les gouvernements au pouvoir jusqu'en 1802, il y a un pas qu'il serait imprudent de franchir. Le problème des responsabilités initiales est vite tranché : les troubles sont « survenus par l'ambition et la cagoterie d'un évêque » (15). Par contre, lorsqu'il s'agit de répondre à la question cruciale : « La situation physique du peuple en général est-elle plus heureuse qu'avant la Révolution ? » la réponse s'entoure de précautions habilement balancées :

« Je désirerois pouvoir répondre l'affirmative mais nous ne sommes pas encore sortis des peines et des malheurs occasionnés par la guerre. La blessure n'est pas fermée, pouvons-nous répondre affirmativement [entendez : assurément].

La France ancienne doit certainement être plus heureuse. Elle est affranchie de beaucoup des fardeaux qui pesoient sur la généralité de ses peuples. Mais l'ancien pays de Liège n'étoit pas l'ancienne France. Celle-ci n'a pu que gagner par la Révolution, elle a conservés tous ce qu'il avoit de mieux dans ses anciens usages et le pays de Liège, au contraire, trouve tout bouleversés, nouvelles formes de contribuer aux dépenses de l'Etat, nouveau régime dans les finances, nouvelle méthode de se faire rendre justice ; tout, enfin, est nouveau pour lui. »

En définitive, le seul espoir de faire oublier les malheurs c'est, à l'avenir, le maintien de la paix. On sait ce qu'il en advint.

### « L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE N'ÉTOIT PAS L'ANCIENNE FRANCE »

Sous-entendu : il ne peut donc pas percevoir la Révolution de la même

---

(14) Nombreux aspects du mercenariat décrits dans le catalogue *Fastes militaires du pays de Liège*, Musée de l'Art Wallon, Liège, 1970, entre autres, p. 27-44, 155-176.

(15) Alors qu'à son avènement, le prince-évêque César Constantin de Hoensbroek (1784-1792) se voyait paré de toutes les qualités, on lui attribua dans la suite une foule de défauts, dont l'obscurantisme. L'ambition est plutôt le fait de ses conseillers : les Méan et le chanoine Etienne de Waseige.

manière. Le Liégeois vient d'être dépeint comme libre et prospère. La liberté, il la doit à d'antiques privilèges particuliers ; nullement à la *Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen*. Sa prospérité ne se confond point avec le bonheur préfabriqué que lui assigne un despote éclairé et, encore moins, avec la fébrile accumulation capitaliste des bourgeois conquérants émules des Cocke-rill et des Orban ; c'est *l'aurea mediocritas* du rentier qui dépense ce qu'il gagne.

Au fond, la présente *Manière de vivre* est un plaidoyer où se cotoient observations prises sur le vif et clichés passe-partout ; d'autres réponses à l'enquête de l'an X sont de laborieux pensums accomplis par des fonctionnaires sans imagination. Ni les uns ni les autres ne servent à rien puisque le Ministère n'en tira aucun parti et se lança dans d'autres entreprises tout aussi vaines. Pour le bonheur des historiens, des générations de fonctionnaires se sont succédées sans trouver le temps de trier ou de détruire la masse documentaire ainsi accumulée.

A près de deux siècles de distance, c'est à nous que l'enquête sur *La Manière de vivre* en apprend long. Dans le pays de Liège, jusqu'alors si indifférent aux réalités économiques, *L'estimation des choses nécessaires à la vie* est une des premières tentatives d'appeler à la rescousse des chiffres quand il s'agit de comprendre le changement survenu à travers le Temps, donc l'Histoire.

Même si, en haut-lieu, on ne tint aucun compte des conclusions, nous saluerons au passage le souci de s'enquérir de « la situation phisique du peuple » et surtout de confier la réponse à d'obscurs correspondants du crû. On n'en est plus tout à fait à la maxime « tout pour le peuple, rien par le peuple » même si, en cette année 1802, se resserrent les filets de la dictature.

Enfin et surtout *La Manière de vivre en 1789* nous révèle une autre façon de juger la Révolution. Fort terre-à-terre sans doute, puisque la prospérité, le commerce, l'abondance sont les pierres de touche de l'art de gouverner. L'Esprit des lois ou le Bonheur, qui reviennent sans cesse dans le discours philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont à présent éclipsés par les réalités plus tangibles que sont les taux d'intérêt, les gages de domestiques, « l'aisance ». Est-ce solliciter notre texte que d'y lire en filigrane la nostalgie d'une douceur de vivre que ne peut plus savourer le petit rentier ?

Nous assisterions alors à la genèse d'un mythe, celui du bon-vieux-temps à jamais saccagé par la Révolution. Si la *laudatio temporis acti* est un lieu-commun qui traverse les âges, il n'en incombe pas moins aux historiens de préciser quand

naquirent les mille et un thème de la propagande contre-révolutionnaire ; qui s'en fit le porte-parole ; comment elle traversa les régimes politiques et s'adapta à la mentalité propre à chaque génération. Dans le cadre étroit mais original que constitue le pays de Liège, nous espérons avoir montré que les clivages entre philosophes et apologistes du catholicisme traditionnel sont antérieurs à 1789. Sur ces prises de position vient se greffer la contestation des patriotes et la contre-attaque des partisans du Prince. Trop d'historiens font de celle-ci un combat d'arrière-garde parce qu'ils sous-estiment les ramifications et la mise en place de tout un environnement idéologique qui traversera le XIX<sup>e</sup> siècle. A Huy, en particulier, dès 1791, une soixantaine de notables désavouent leur participation à la rébellion et affirment avoir agi pour « maintenir l'ordre dans le désordre même et épargner une partie des maux toujours inséparables de l'anarchie »<sup>(16)</sup>. Autres combats douteux lors des élections de l'an VI qui voient le retour en force des adversaires des Jacobins. L'auteur de *La Manière de vivre en 1789* ne fait pas mystère de sa nostalgie d'une principauté parée de maintes vertus : paix, liberté, prospérité... Après le silence imposé à l'opinion publique par Napoléon, les mêmes conflits désormais amplifiés par la presse, les mêmes incompatibilités idéologiques, désormais passées à l'état de réflexes conditionnés, vont renaître de leurs cendres.

---

(16) A.E.L., *Etats*, 4013.